

Index GRI pour le rapport de responsabilité d'entreprise de Bell Canada de 2014

INFORMATIONS STANDARD GÉNÉRALES		
Informations standard générales	Numéro de page (ou lien)	Assurance externe
	Les informations standard exigées dans le cadre des options de « conformité » peuvent déjà être comprises dans d'autres rapports de l'organisation. Celle-ci peut alors ajouter un renvoi particulier à l'endroit exact de l'information pertinente.	Indiquez si l'information standard a fait l'objet d'une assurance externe. Dans l'affirmative, indiquez la page de l'énoncé d'assurance externe dans le rapport.
STRATÉGIE ET ANALYSE		
G4-1	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Lettre du chef de la direction, p. 8	
G4-2	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Importants enjeux de responsabilité d'entreprise touchant nos activités, p. 14 ; tableau des ICP, p. 6	
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – À propos de ce rapport, p. 10	
G4-4	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Qui nous sommes, p. 12 ; Rapport annuel, p. 27-30	
G4-5	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Qui nous sommes, p. 12	
G4-6	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Délimitations du rapport, p. 11; Qui nous sommes, p. 12	
G4-7	Bell Canada est une société par actions et est la propriété à part entière de BCE; Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Qui nous sommes, p. 12	
G4-8	Rapport annuel – Section 1, p. 25-30	
G4-9	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Membres de l'équipe, p. 26; section Économie, p. 86	
G4-10	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Membres de l'équipe, p. 26	
G4-11	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Engagement auprès des syndicats, p. 29	
G4-12	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Produits et services responsables, p. 50	
G4-13	Rapport annuel – p. 27-29, 37, 39, section 1.4; Notice annuelle, section 3.5, section 5	
G4-14	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Le développement durable à Bell, p. 7; Le développement durable – Approche et gestion http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-entreprise/2014-rapport-rse/2014-approche-gestion-developpement-durable.pdf	
G4-15	Participation volontaire au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2006 pour tous nos territoires d'exploitation.	
G4-16	Bell considère son adhésion à l'Association canadienne des télécommunications sans fil comme stratégique.	
ASPECTS IMPORTANTS ET DÉLIMITATIONS		
G4-17	Rapport annuel – Section 1; Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Délimitations du rapport, p. 11	
G4-18	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Importants enjeux de responsabilité d'entreprise touchant nos activités, p. 14	
G4-19	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Enjeux importants abordés dans le présent rapport, p. 17	
G4-20	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Délimitations du rapport, p. 11	
G4-21	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Délimitations du rapport, p. 11	
G4-22	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Investissement dans les communautés, p. 58; Émissions de gaz à effet de serre, p. 64; Gestion des déchets, p. 73	
G4-23	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Principaux changements depuis le dernier rapport, p. 11	
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Parties prenantes, p. 16	
G4-25	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Parties prenantes, p. 16	
G4-26	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Présentation des enjeux pertinents pour nos partenaires, p. 15	
G4-27	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Enjeux importants abordés dans le présent rapport, p. 17	
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Délimitations du rapport, p. 3	
G4-29	août 2014	
G4-30	Annuelle	
G4-31	responsibility@bell.ca	
G4-32	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – À propos de ce rapport, p. 11; lettre d'assurance	
G4-33	Bell obtient une validation externe de son rapport sur la responsabilité d'entreprise depuis 2010. Voir la lettre d'assurance.	
GOVERNANCE		
G4-34	Rapport sur la responsabilité d'entreprise – Importants enjeux de responsabilité d'entreprise touchant nos activités, p. 14; Le conseil d'administration est la plus haute instance de gouvernance. La responsabilité d'entreprise relève du comité de vérification. http://www.bce.ca/gouvernance/membres-comite-du-conseil/comites/?Locale=fr_FR	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		

G4-56	Nous voulons continuer d'être un chef de file en matière de gouvernance d'entreprise et de conduite conforme à l'éthique par la mise en œuvre de pratiques exemplaires et de principes de transparence et de responsabilité envers les parties prenantes. Cela comprend un engagement à l'égard des normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise. De fait, le conseil d'administration et la direction de BCE estiment que de saines pratiques de gouvernance d'entreprise favorisent généralement la création et le maintien de valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration examine continuellement sa structure, ses pratiques et sa composition et y apporte des modifications pour être plus efficace. Le Code de conduite de Bell Canada Entreprises (le « Code ») explique les normes de comportement que Bell attend de ses employés dans le cours de leurs activités quotidiennes. Il renforce l'engagement de BCE Inc. et de Bell Canada (les « Compagnies ») à l'égard du service à la clientèle, de l'appui à un milieu de travail dans lequel les gens sont respectés et de la sensibilité aux besoins des communautés qu'elles servent. Le Code s'applique à tous les employés et hauts dirigeants de BCE Inc., de Bell Canada et de leurs filiales. Tous les employés, les hauts dirigeants et les membres du conseil d'administration doivent attester chaque année, par écrit, qu'ils ont lu le code et qu'ils s'y conforment. On peut consulter le Code à l'adresse suivante : http://www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite/?Locale=fr_FR	
INFORMATIONS STANDARD PARTICULIÈRES		
Approche de gestion et indicateurs	Numéro de page (ou lien) Les informations standard exigées dans le cadre des options de « conformité » peuvent déjà être comprises dans d'autres rapports de l'organisation. Celle-ci peut alors ajouter un renvoi particulier à l'endroit exact de l'information pertinente.	Assurance externe Indiquez si l'information standard a fait l'objet d'une assurance externe. Dans l'affirmative, indiquez la page de l'énoncé d'assurance externe dans le rapport.
CATÉGORIE : ÉCONOMIE		
VOLET CLÉ : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-DMA	L'importance de ce volet tient au fait que la santé économique de l'organisation est importante pour plusieurs parties prenantes et pour l'entreprise. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre économique. La gestion des finances de l'entreprise est longuement décrite dans le Rapport annuel, dans la notice annuelle et dans la circulaire d'information. L'approche de gestion est également évaluée dans les mêmes documents.	Voir la p. 107 du Rapport annuel.
G4-EC1	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 6; section Communauté, p. 53; section Environnement, p. 63; section Économie, p. 86.	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
VOLET IMPORTANT : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - sections Communauté, Environnement, et Économie. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre économique.	
G4-EC8	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Communauté, p. 53; section Économie, 86.	
CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT		
VOLET IMPORTANT : ÉNERGIE		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Importants enjeux de responsabilité d'entreprise touchant nos activités, p. 14. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre environnemental et économique.	
G4-EN3	Rapport sommaire sur les GES.	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
VOLET IMPORTANT : EAU		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Eau, p. 79. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre environnemental et économique.	
G4-EN8	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Eau, p. 79	
VOLET IMPORTANT : BIODIVERSITÉ		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Biodiversité, p. 79. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre environnemental et économique.	
G4-EN13	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Biodiversité, p. 79.	
VOLET IMPORTANT : ÉMISSIONS		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Émissions de gaz à effet de serre, p. 64. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre environnemental et économique.	
G4-EN15	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 6; section Émissions de gaz à effet de serre, p. 64; voir le Rapport sommaire sur les GES	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
G4-EN16	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 6; section Émissions de gaz à effet de serre, p. 64; voir le Rapport sommaire sur les GES	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
G4-EN17	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 6; section Émissions de gaz à effet de serre, p. 64; voir le Rapport sommaire sur les GES	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
VOLET IMPORTANT : EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Importants enjeux de responsabilité d'entreprise touchant nos activités, p. 14. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre environnemental et économique.	
G4-EN23	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p.6; section Gestion des déchets, p. 73.	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
VOLET IMPORTANT : CONFORMITÉ		
G4-DMA	Les manquements aux lois sur l'environnement sont importants parce qu'ils portent atteinte à la réputation de l'entreprise et entraînent des amendes. Les impacts connexes de ce volet sont surtout d'ordre économique. Les incidents environnementaux sont gérés par l'intermédiaire d'une ligne d'urgence disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et surveillée par notre équipe Responsabilité d'entreprise et environnement.	

G4-EN29	Nous n'avons constaté aucun cas de non-respect des lois ou des règlements.	
VOLET IMPORTANT : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - Produits et services responsables, p. 50. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre social, environnemental et économique.	
G4-EN32	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 7; section Produits et services responsables, p. 50	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
SOUS-CATÉGORIE : EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		
VOLET IMPORTANT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Santé et sécurité au travail, p. 41. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre social et économique.	
G4-LA6	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 7; section Santé et sécurité au travail, p. 41.	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
VOLET IMPORTANT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Milieu de travail, p. 26. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre social et économique.	
G4-LA12	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Milieu de travail, p. 26.	
VOLET IMPORTANT : ÉVALUATION DES PRATIQUES D'EMPLOI DES FOURNISSEURS		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Produits et services responsables, p. 50. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre social et économique.	
G4-LA14	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 12, section Produits et services responsables, p. 50	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
SOUS-CATÉGORIE : DROITS DE LA PERSONNE		
VOLET IMPORTANT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE PAR LES FOURNISSEURS		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Produits et services responsables, p. 50. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre social et économique.	
G4-HR10	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 12, section Produits et services responsables, p. 50	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ		
VOLET IMPORTANT : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
G4-DMA	La formation sur la lutte contre la corruption et la production de rapports connexes sont importantes pour plusieurs parties prenantes et pour le succès de l'entreprise. Dans nos activités quotidiennes, nous avons la responsabilité fondamentale de traiter divers enjeux, par exemple prévenir les conflits d'intérêts, protéger les biens de l'entreprise, protéger les renseignements personnels et la vie privée des gens, traiter les clients, les partenaires d'affaires, le personnel et les concurrents avec respect et honnêteté, favoriser un milieu de travail diversifié, sûr et sain et protéger l'environnement. Il est primordial d'agir de façon responsable pour atteindre nos objectifs en matière de développement durable. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre social et économique. Nous gérons la formation à l'aide d'un cours en ligne qui permet de suivre chaque employé. Tous les employés doivent suivre le cours en ligne sur le Code au moins tous les deux ans.	
G4-SO4	Nous voulons continuer d'être un chef de file en matière de gouvernance d'entreprise et de conduite conforme à l'éthique par la mise en œuvre de pratiques exemplaires et de principes de transparence et de responsabilité envers les parties prenantes. Cela comprend un engagement à l'égard des normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise. De fait, le conseil d'administration et la direction de BCE estiment que de saines pratiques de gouvernance d'entreprise favorisent généralement la création et le maintien de valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration examine continuellement sa structure, ses pratiques et sa composition et y apporte des modifications pour être plus efficace. Le Code de conduite de Bell Canada Entreprises (le « Code ») explique les normes de comportement que Bell attend de ses employés dans le cours de leurs activités quotidiennes. Il renforce l'engagement de BCE Inc. et de Bell Canada (les « Compagnies ») à l'égard du service à la clientèle, de l'appui à un milieu de travail dans lequel les gens sont respectés et de la sensibilité aux besoins des communautés qu'elles servent. Le Code s'applique à tous les employés et hauts dirigeants de BCE Inc., de Bell Canada et de leurs filiales. Tous les employés, les hauts dirigeants et les membres du conseil d'administration doivent attester chaque année, par écrit, qu'ils ont lu le code et qu'ils s'y conforment. On peut consulter le Code à l'adresse suivante : http://www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite/?Locale=fr_FR	
VOLET IMPORTANT : ÉVALUATION DES IMPACTS DES FOURNISSEURS SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Produits et services responsables, p. 50. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre social et économique.	
G4-SO9	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - tableau des ICP, p. 12, section Produits et services responsables , p. 50	Voir la lettre d'assurance relative au Rapport sur la responsabilité d'entreprise.
SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
VOLET IMPORTANT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES		
G4-DMA	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Qualité du service à la clientèle, p. 44. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre économique.	
G4-PR5	Rapport sur la responsabilité d'entreprise - section Qualité du service à la clientèle, p. 44.	
VOLET IMPORTANT : PROTECTION DE L'INFORMATION DES CLIENTS		
G4-DMA	Rapport sur la Responsabilité d'entreprise - section Protection des clients, p. 46. Les impacts connexes de ce volet sont d'ordre social et économique.	